



Syndicat **C.G.T** des personnels des associations

leo lagrange

✍ 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS

✉ syndicat@cgt-leolagrange.fr

<https://www.facebook.com/cgtleolagrange/>

Toutes et tous, ensemble, mobilisé-es le 30 JUIN 2022

SALAIRES - EMPLOI - CONDITIONS DE TRAVAIL

AGISSONS !

Le syndicat CGT Léo Lagrange appelle les salariés à se mettre en grève.

Les gouvernements successifs, au service des capitalistes, mènent une politique contre les salarié-es en détruisant les acquis sociaux et en cassant leurs protections, tout en garantissant des cadeaux énormes au patronat.

Nos employeurs dit de l'économie sociale entretiennent ce modèle social de précarité qui se reflète au quotidien.

Aujourd'hui les salariés ont beaucoup d'inquiétude, réorganisation (PROGRESS) plan de licenciement, dégradation des conditions de travail ...

Il est temp que les salariés se mobilise afin d'obtenir une reconnaissance de nos métiers et une autre répartition des richesses.

SALAIRES

Les salaires doivent permettre de vivre DIGNEMENT !

Nos salaires stagnent dans nos différentes branches telle que l'animation ECLAT, la formation. Les dernières négociation ne vise qu' a rattrapé la hausse du smic ou a tassé les grilles de salaires avec l'avenant 182 dans la brache ECLAT.

Alors que le pouvoir d'achat stagne, il est grand temps que les salarié-es imposent leurs revendications, autour de l'égalité salariale et professionnelle femmes-hommes, du Smic à 1 800 euros bruts, des hausses générales de salaires.

L'USPAOC-CGT revendique un SMIC à 1 800 euros, base des grilles de salaires. La reconnaissance de nos métiers et des qualifications passe par une évolution du salaire tout au long de notre carrière et une revalorisation immédiate des salaires à hauteur de 15 %.

Augmenter nos salaires, c'est permettre de vivre dignement, c'est reconnaître notre travail et nos savoir-faire !

C'est ensemble et pour toutes et tous que l'USPAOC-CGT Léo Lagrange revendique l'augmentation générale des salaires !

STOP au travail précaire !

Pour la défense de l'emploi, l'heure est à la mobilisation !

Dès que l'on rentre sur le marché du travail ou que l'on soit en réorientation professionnelle, le chemin qui mène à l'emploi stable et qualifié est semé d'embûches !

Les différentes réformes de « la loi travail » par le passage du 49.3, les ordonnances Macron en 2017...

Le gouvernement répond à l'exigence du patronat de voir disparaître à terme le Contrat à Durée Indéterminée à temps plein, avec dans un premier temps la possibilité de licencier plus facilement et de déroger à la loi, en terme de temps de travail par la mise en œuvre d'accords d'entreprise.

En effet, les employeurs profitent de la situation en faisant usage des contrats précaires, sous-payés, sans évolution possible...

Cette stratégie a pour ambition de fragiliser les droits et les acquis des salariés conquis au fil des années par nos luttes !

Il ne faut pas baisser les bras face au dictat du capitalisme et des employeurs !
C'est donc tous ensemble que nous devons lutter !

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail se dégradent, nombreux sont les problèmes évoqués par les salariés-es :

- Effectifs insuffisants,
- Intensification de la charge de travail,
- Taux d'encadrements
- Recours à des personnels précaires,
- Inquiétude pour l'avenir,
- Absence de perspective stable,
- Manque de soutien et de reconnaissance au travail,
- Management par la performance,
- Exposition aux risques professionnels accrue,

C'est la confirmation de la réalité croissante des atteintes à la santé physique mais aussi psychique et de ses effets somatiques : stress – souffrance au travail – burn out – maladies cardio-vasculaires – troubles musculosquelettiques...

STOP aux conditions de travail dégradés

Mobilisons-NOUS pour exiger de nouveaux droits

Toutes et tous, ensemble, mobilisé-es
Le 30 juin 2022